

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
7 DÉCEMBRE 2016****Numéro**

DEL 2016.12.07/192

Le **mercredi 7 décembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : TRAVAUX 4

Objet : AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE FORTVILLE - TRANCHE 1 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Convocation**Date :** 30/11/2016**Affichage :** 30/11/2016**Étaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 28**Nombre de
suffrages****exprimés :** 32**Absents-Excusés :**

DAERDEN Francine, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marcel CIUPPA

Le quartier de Fortville est un quartier résidentiel dont la défense incendie présente, actuellement, des insuffisances.

La commune a donc demandé à son délégataire, la SPL Eau Service Haute Durance (ESHD), de programmer en 2017 une première tranche de rénovation du réseau d'eau potable afin d'assurer la conformité de la défense incendie.

Par souci d'optimisation, il est envisagé de coordonner l'intervention d'ESHD avec une opération d'aménagement d'une partie du quartier : chemin de Mas de Blais entre la RD 1091 et la rue des Beignets, ruines de Fortville et de Mas de Blais.

Il est proposé d'aménager en 2017 ces trois voies selon les principes d'aménagement des opérations récentes achevées sur la commune.

Le projet d'aménagement prévoit ainsi :

- L'organisation du stationnement pour les riverains ;
- La création du réseau séparatif de collecte des eaux pluviales (caniveaux à grilles, avaloirs, raccordement des descentes de toit des riverains) ;
- La rénovation complète de l'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications et de distribution d'électricité ;

Le montant des travaux, qui doivent durer 3 mois, est estimé à 480 000,00 euros hors taxe.

ESHD participerait au goudronnage à hauteur de 50% au titre des réfections de tranchées.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État DETR (40%)	192 000 € HT
ESHD (8 %)	40 000 € HT
Ville (52 %)	248 000 € HT
Total	480 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 19 DEC. 2016

TRANSMIS LE 19 DEC. 2016

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gerard FROMM